

Fiche de Données de Sécurité DUREPOX ETCH PRIMER BASE



Fiche signalétique du 29/10/2024, 2e édition - révision 6
Règlement (EU) n° 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DUREPOX ETCH PRIMER BASE
Code commercial: D6101.144

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Peinture de fond.

Utilisateur:

Utilisation professionnelle.

Usages déconseillés :

Toutes autres utilisations.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Producteur: Resene Automotive & Light Industrial Ltd

32 - 50 Vogel Street, Naenae, Wellington, NEW ZEALAND - tel. +6445770500 - e-mail:
roger.hiini@rali.co.nz

NEW ZEALAND POISON CENTRE tel. +64 800 737363 (24 hours/ 7 days).

Distributeur/Importateur: BOERO BARTOLOMEO S.p.A. - Via Macaggi 19 - 16121 Genova - Tel.
+39 010 55001 - Fax +39 010 5500305 - CF/P. IVA/REG. IMPRESE DI GENOVA 00267120103

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezzaprodotti@boero.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Boero Bartolomeo S.p.A. - Tel.+39 010 55001
horaire 9.00-17.00

FRANCE: Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SWISSE: CSIT - TOX . Tél. 145 (24 h).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Flam. Liq. 2, H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2, H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1, H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Muta. 1B, H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B, H350 Peut provoquer le cancer.

Repr. 2, H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT SE 3, H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2, H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

D6101.144/6

Page n. 1 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Asp. Tox. 1, H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage et une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370+P378 En cas d'incendie, utiliser de CO₂ ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

PROF Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

EUH208 Contient du (de la) formaldéhyde à...%. Peut produire une réaction allergique.

Contient

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).]

toluène

butanone; éthylméthylcétone

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

D6101.144/6

Page n. 2 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Les principaux effets secondaires physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement sont conformément énumérés aux sections 9 à 12 de la fiche des données de sécurité

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

$\geq 20\%$ - $< 25\%$ butanone; éthylméthylcétone

REACH No.: 01-2119457290-43-XXXX, Numéro Index: 606-002-00-3, CAS: 78-93-3, EC: 201-159-0

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

$\geq 20\%$ - $< 25\%$ toluène

REACH No.: 01-2119471310-51-XXXX, CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

$\geq 15\%$ - $< 20\%$ propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

REACH No.: 01-2119457558-25-XXXX, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

$\geq 10\%$ - $< 12.5\%$ acétone; propan-2-one; propanone

REACH No.: 01-2119471330-49-XXXX, Numéro Index: 606-001-00-8, CAS: 67-64-1, EC: 200-662-2

D6101.144/6

Page n. 3 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

>= 10% - < 12.5% butan-1-ol; n-butanol

REACH No.: 01-2119484630-38-XXXX, Numéro Index: 603-004-00-6, CAS: 71-36-3, EC: 200-751-6

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

>= 7% - < 10% Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410 °F).]

REACH No.: 01-2119486773-24-XXXX, Numéro Index: 649-356-00-4, CAS: 64742-95-6, EC: 265-199-0

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.
Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

>= 5% - < 7% cyclohexanone

REACH No.: 01-2119453616-35-XXXX, Numéro Index: 606-010-00-7, CAS: 108-94-1, EC: 203-631-1

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

>= 1% - < 2.5% phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol

REACH No.: 01-2119471329-32-XXXX, CAS: 108-95-2, EC: 203-632-7

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.

Limites de concentration spécifiques:

D6101.144/6

Page n. 4 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

C \geq 3%: Skin Corr. 1B H314
1% \leq C < 3%: Skin Irrit. 2 H315
1% \leq C < 3%: Eye Irrit. 2 H319

\geq 0.25% - < 0.5% o-crésol

REACH No.: 01-2119449552-37-XXXX, Numéro Index: 604-004-00-9, CAS: 95-48-7, EC: 202-423-8

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.

\geq 0.05% - < 0.1% méthanol

REACH No.: 01-2119433307-44-XXXX, Numéro Index: 603-001-00-X, CAS: 67-56-1, EC: 200-659-6

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.

Limites de concentration spécifiques:

C \geq 10%: STOT SE 1 H370
3% \leq C < 10%: STOT SE 2 H371

\geq 0.05% - < 0.1% formaldéhyde à....%

Numéro Index: 605-001-00-5, CAS: 50-00-0, EC: 200-001-8

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.
Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Limites de concentration spécifiques:

C \geq 25%: Skin Corr. 1B H314
5% \leq C < 25%: Skin Irrit. 2 H315
5% \leq C < 25%: Eye Irrit. 2 H319
C \geq 5%: STOT SE 3 H335
C \geq 0,2%: Skin Sens. 1 H317

Substances SVHC, PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens:

\geq 0.05% - < 0.1% formaldéhyde à....%

Numéro Index: 605-001-00-5, CAS: 50-00-0, EC: 200-001-8
SVHC

D6101.144/6

Page n. 5 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

Mesures de protection pour les secouristes

Se référer à la section 8.2 de cette fiche de données de sécurité pour l'EPI requis pour les opérations de premiers secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser de CO₂ ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jets d'eau

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter de respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux pour la lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire autonome à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifugée (EN469), des gants ignifugés (EN 659) et des bottes de pompier (HO A29 ou A30).

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

N'entreprendre aucune action impliquant un risque personnel ou sans avoir reçu une formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu.

D6101.144/6

Page n. 6 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Porter un équipement de protection approprié (y compris les équipements de protection individuelle énumérés à la section 8.2 de la présente fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante.

Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel non autorisé à prendre des mesures directes en cas de rejet accidentel.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Évacuer le personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié (voir section 8.2 de cette fiche de données de sécurité). Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel autorisé. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Ventiler les espaces clos avant d'y pénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Locaux correctement aérés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir la section 1.2

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

D6101.144/6

Page n. 7 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

8.1. Paramètres de contrôle

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

UE - TWA(8h): 600 mg/m³, 200 ppm - STEL: 900 mg/m³, 300 ppm

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 300 ppm - Remarques: BEI - URT irr - URT i nadraživanje oka (hr); CNS and PNS impair - CNS i ONS narušiti (hr)

VLE1 - TWA(8h): 600 mg/m³, 200 ppm

VLE - STEL: 900 mg/m³, 300 ppm

toluène - CAS: 108-88-3

UE - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: OTO; A4; BEI - CNS, visual & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss

HRGVI - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm

HRKGVI - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm

AT TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 190 mg/m³, 50 ppm

AT TLV-STEL (shterm) - STEL: 380 mg/m³, 100 ppm

BE TLV-TWA - TWA(8h): 77 mg/m³, 20 ppm - Remarques: The absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air.

BE TLV-STEL - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. 15 minutes average value .

DK TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 94 mg/m³, 25 ppm - Remarques: Skin.

DK TLV-STEL (shterm) - STEL: 188 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

FI TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 81 mg/m³, 25 ppm

FI TLV-STEL (shterm) - STEL: 380 mg/m³, 100 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

FR TLV-TWA - TWA(8h): 76.8 mg/m³, 20 ppm

FR TLV-STEL - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

DE TLV-TWA(8hAGS) - TWA(8h): 190 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin.

DE TLV-STEL(stAGS) - STEL: 380 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

DE TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 190 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin.

DE TLV-STEL (shterm) - STEL: 380 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

HU TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 190 mg/m³ - Remarques: Skin.

HU TLV-STEL (shterm) - STEL: 380 mg/m³ - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

IR TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm

IR TLV-STEL (shterm) - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

VLE1 - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin.

LV TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 50 mg/m³, 14 ppm

LV TLV-STEL (shterm) - STEL: 150 mg/m³, 40 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

NO TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 94 mg/m³, 25 ppm - Remarques: Skin.

PL TLV-TWA (8 hours) - TWA: 100 mg/m³ - Remarques: Skin.

PL TLV-STEL (shterm) - STEL: 200 mg/m³ - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

RO TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm
RO TLV-STEL (shterm) - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

ES TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin.
ES TLV-STEL (shterm) - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

MAK - TWA(8h): 192 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

CH TLV-TWA - TWA(8h): 190 mg/m³, 50 ppm
CH TLV-STEL - STEL: 780 mg/m³, 200 ppm

NL TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 159 mg/m³, 39 ppm
NL TLV-STEL (shterm) - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: 15 minutes average value.

GB TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 191 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin.
GB TLV-STEL (shterm) - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - BEI - URT irr - URT i nadraživanje oka (hr); CNS impair - CNS narušiti (hr)
VLE1 - TWA: 999 mg/m³, 400 ppm
VLE - STEL: 1250 mg/m³, 500 ppm
HRKGVI - STEL: 1250 mg/m³, 500 ppm
HRGVI - TWA: 999 mg/m³, 400 ppm

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1
UE - TWA(8h): 1210 mg/m³, 500 ppm
ACGIH - TWA(8h): 250 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
HRGVI - TWA: 1210 mg/m³, 500 ppm

butan-1-ol; n-butanol - CAS: 71-36-3
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: Eye and URT irr
HRKGVI - TWA: 154 mg/m³, 50 ppm - Remarques: koža

cyclohexanone - CAS: 108-94-1
UE - TWA(8h): 40.8 mg/m³, 10 ppm - STEL: 81.6 mg/m³, 20 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 50 ppm - Remarques: Skin, A3, BEI - Eye and URT irr
HRGVI - TWA: 40.8 mg/m³, 10 ppm - Remarques: koža
HRKGVI - STEL: 81.6 mg/m³, 20 ppm - Remarques: koža

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol - CAS: 108-95-2
UE - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - Remarques: Skin, A4, BEI - URT irr, lung dam, CNS impair
AT TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm
AT TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm
BE TLV-TWA - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: The absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air.
BE TLV-STEL - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: The absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. 15 minutes average value.
DK TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 4 mg/m³, 1 ppm - Remarques: Skin.
DK TLV-STEL (shterm) - STEL: 8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average

D6101.144/6

Page n. 9 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

value.

FI TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm

FI TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: 15 minutes average value

FR TLV-TWA - TWA(8h): 7.8 mg/m³, 2 ppm

FR TLV-STEL - STEL: 15.6 mg/m³, 4 ppm - Remarques: Restrictive statutory limit values
Skin. 15 minutes average value.

DE TLV-TWA(8hAGS) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: Inhalable fraction and
vapour. Skin.

DE TLV-STEL(stAGS) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: Inhalable fraction and
vapour. Skin. 15 minutes average value.

HU TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³ - Remarques: Skin.

HU TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³ - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

IR TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm

IR TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: 15 minutes reference
period.

VLE1 - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: Skin.

VLE - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

LV TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm

LV TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: 15 minutes average
value.

NO TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 4 mg/m³, 1 ppm - Remarques: Skin.

NO TLV-STEL (shterm) - STEL: 12 mg/m³, 3 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes average
value.

PL TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 7.8 mg/m³ - Remarques: Skin.

PL TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³ - Remarques: Skin. 15 minutes average value.

RO TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm

RO TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: 15 minutes average
value.

ES TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: Skin.

ES TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes
average value.

MAK - TWA(8h): 4 mg/m³, 1 ppm - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: 15 minutes
average value.

CH TLV-TWA - TWA(8h): 19 mg/m³, 5 ppm

CH TLV-STEL - STEL: 19 mg/m³, 5 ppm

NL TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: Skin.

GB TLV-TWA (8 hours) - TWA(8h): 7.8 mg/m³, 2 ppm - Remarques: Skin.

GB TLV-STEL (shterm) - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm - Remarques: Skin. 15 minutes
average value.

HRKGVI - TWA(8h): 8 mg/m³, 2 ppm

HRKGVI - STEL: 16 mg/m³, 4 ppm

o-crésol - CAS: 95-48-7

UE - TWA(8h): 22 mg/m³, 5 ppm

ACGIH - TWA(8h): 20 mg/m³ - Remarques: (IFV), Skin, A4 - URT irr

méthanol - CAS: 67-56-1

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 250 ppm - Remarques: Skin, BEI - Headache, eye
dam, dizziness, nausea

UE - TWA(8h): 260 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Skin

formaldéhyde à...% - CAS: 50-00-0

UE - TWA(8h): 0.37 mg/m³, 0.3 ppm - STEL: 0.74 mg/m³, 0.6 ppm - Remarques: Dermal

D6101.144/6

Page n. 10 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

sensitisation

MAK - TWA: 0.74 mg/m³ - STEL: 0.37 mg/m³

ACGIH - TWA(8h): 0.1 ppm - STEL: 0.3 ppm - Remarques: DSEN, RSEN, A1 - URT and eye irr, URT cancer

HRGVI - TWA: 2.5 mg/m³, 2 ppm - Remarques: allergen koža, Karc1B

HRKGV - STEL: 2.5 mg/m³, 2 ppm - Remarques: allergen koža, Karc1B

Valeurs limites d'exposition DNEL

toluène - CAS: 108-88-3

Travailleur industriel: 384 mg/m³ - Consommateur: 226 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 384 mg/m³ - Consommateur: 226 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 192 mg/m³ - Consommateur: 56.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 192 mg/m³ - Consommateur: 56.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 384 mg/kg - Consommateur: 226 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

toluène - CAS: 108-88-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.68 mg/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 16.39 mg/L

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.89 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 13.61 mg/L

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 16.39 mg/L

Indicateurs Biologiques d'Exposition

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

valeur: 4.08 3 - modérée: Urine - Indicateur biologique: 93 - Période d'échantillonnage: 1

toluène - CAS: 108-88-3

valeur: 1 mg/L - modérée: Sang - Indicateur biologique: Toluène dans le sang - Période d'échantillonnage: 1

valeur: 0.83 5 - modérée: 2 - Indicateur biologique: Toluène dans le sang - Période d'échantillonnage: DU

valeur: 2.5 4 - modérée: Urine - Indicateur biologique: 77 - Période d'échantillonnage: 1

valeur: 1 1 - modérée: Urine - Indicateur biologique: o-Crésol dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

valeur: 50 mg/L - modérée: Sang - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

valeur: 50 mg/L - modérée: Urine - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

valeur: 20 mg/L - modérée: Sang - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

valeur: 20 1 - modérée: Urine - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol - CAS: 108-95-2

valeur: 120 mgg creatinina - modérée: Urine - Indicateur biologique: 97 - Période d'échantillonnage: 1

méthanol - CAS: 67-56-1

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

valeur: 7.0 mgg creatinina - modérée: Urine - Indicateur biologique: Alcool méthylique dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Étant donné que l'utilisation de mesures techniques appropriées doit toujours avoir la priorité sur l'équipement de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace.

Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE attestant de leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec un bac à viscères.

Les niveaux d'exposition doivent être maintenus aussi bas que possible afin d'éviter une accumulation importante dans l'organisme. Gérer les équipements de protection individuelle de manière à garantir une protection maximale (par exemple, réduction des délais de remplacement).

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes protectrices ou un masque protégeant le visage conforme au standard UNI EN 166.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Des vêtements de protection appropriés pour la protection complète de la peau sont exigés (par exemple des vêtements composés par long manches et pantalon, bottes en caoutchouc, tablier etc.) conforme au standard UNI EN 14325.

Protection des mains:

Utiliser des gants étanches conformes au standard UNI EN 374. Les gants en Nitrile donnent une excellente protection. Attention: le temps de pénétration propre aux gants doit être supérieur au temps de contact prévu.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate: un masque à filtre charbon utilisant un filtre conforme au standard UNI EN 149 ou un masque à filtre poussière conforme au standard UNI EN 140. Des filtres de type A et P peuvent être utilisés.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir les sections 6 et 13

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	jaune	--	--
Odeur:	de solvant	--	--
Seuil d'odeur :	N. D.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N. D.	--	--
Point d'ébullition ou point	56 - 148	--	--

D6101.144/6

Page n. 12 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			
Inflammabilité:	Flam. Liq. 2, H225	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N. D.	--	--
Point éclair:	9 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	9 °C	--	--
Température de décomposition:	N. D.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	<= 20,5 mm ² /sec (40 °C)	--	--
Viscosité (23°C±0.5°C)	min. - max	--	--
Couronne:		--	--
Vitesse (rpm):		--	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N. D.	--	--
Pression de vapeur:	5.94	--	--
Densité et/ou densité relative:	1	--	--
Densité de vapeur relative:	2.7	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	sup (%) 10.3 - inf (%) 1.7	--	--
Miscibilité:	Non	--	--
Conductibilité:	N. D.	--	--

D6101.144/6

Page n. 13 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Propriétés comburantes:	N. D.	--	--
Liposolubilité:	N. D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse à signaler dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (voir section 7.2)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (voir section 7.2).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (voir section 7.2). Toujours tenir les récipients hermétiquement fermés.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des gaz et des vapeurs potentiellement nocifs pour la santé peuvent être libérés par décomposition thermique ou en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Le produit est classé: Muta. 1B H340

f) cancérogénicité

Le produit est classé: Carc. 1B H350

g) toxicité pour la reproduction

Le produit est classé: Repr. 2 H361

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 2 H373

j) danger par aspiration

D6101.144/6

Page n. 14 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Le produit est classé: Asp. Tox. 1 H304

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat > 2054 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin > 10 ml/kg

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: lapin

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 18207.6h

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin = 16.4 ml/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: cutanée - Espèces: lapin Négatif - Remarques: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: lapin Positif - Remarques: OECD 405

méthanol - CAS: 67-56-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat = 5628 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 64000 ppm - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: Rat = 15800 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2993 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 308 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2029 mg/l - Durée h: 96

toluène - CAS: 108-88-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 12.5 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = mg/l - Durée h: 48

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

D6101.144/6

Page n. 15 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9640 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1800 mg/l - Durée h: 168

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Production de CO2 - %: 98 - Remarques: 28 d

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - %: 70 - Remarques: 10 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Test: Kow - Coefficient de partition 0.05 - Remarques: mg/l

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Directives 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE.

Code EWC 080111

Ne pas déverser dans les égouts, le sol ou les cours d'eau. Éliminer les résidus de produits et les contenants connexes dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux ou, s'il y a lieu, par l'entremise d'une entreprise autorisée d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES

IATA-Shipping Name: PAINT

IMDG-Shipping Name: PAINT

D6101.144/6

Page n. 16 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class:	3
No ONU:	UN 1263
ADR - Numéro d'identification du danger :	33
IATA-Class:	3
IATA-Label:	3
IMDG-Class:	3
Erg-code:	3L

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	Non
IMDG-EmS:	F-E , <u>S-E</u>

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards:	-
ADR-S.P.:	163 367 640C 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
ADR-Limited Quantities:	5 L
ADR-Excepted Quantities:	E2
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary hazards:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-Subsidiary hazards:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category B
IMDG-Segregation:	-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (EU) n° 2020/878

Dir. 89/391/CEE et subséquents amendements. Dir. 1999/13/CEE et subséquents amendements. Règlement (CE) no 1907/2006 et Règlement (CE) no 830/2015 et subséquents amendements. Règlement (CE) no 1272/2008 et subséquents amendements. International Maritime Dangerous Goods Code, IATA Dangerous Goods Regulation, International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR).

D6101.144/6

Page n. 17 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 28

Restriction 29

Restriction 48

Restriction 69

Restriction 72

Restriction 75

77

La restriction 3 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 40 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 69 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 75 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 96/82/CE maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).|Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.|Règlement UE no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement (UE) N. 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).|Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.|Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Substances SVHC:

formaldéhyde à...%

Cancérogène

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H350 Peut provoquer le cancer.

D6101.144/6

Page n. 18 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Muta. 1B	3.5/1B	Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B
Muta. 2	3.5/2	Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Carc. 1B	3.6/1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

STOT SE 1	3.8/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 2	3.8/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Paragraphs modified from the previous revision:

- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Muta. 1B, H340	Méthode de calcul
Carc. 1B, H350	Méthode de calcul
Repr. 2, H361	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

D6101.144/6

Page n. 20 de 21

Fiche de Données de Sécurité

DUREPOX ETCH PRIMER BASE

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,
Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van
Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.